

## Exposé d'Olivier De Schutter

Merci pour cette invitation qui me fait grand plaisir. J'avais préparé une longue présentation sur les sujets de prédilection qui sont les miens notamment les conditions de la transition à l'agro-écologie, mais en écoutant les intervenants de la première table ronde, je souhaiterais évoquer autre chose.

Je voudrais vous parler en quelques minutes de ce que j'ai vécu au moment où la Commission européenne, nous sommes en novembre 2017, il y a deux ans presque jour pour jour, a proposé aux Etats membres de renouveler l'autorisation d'utiliser le glyphosate. Il fallait pour cela une majorité qualifiée d'Etats membres (18), représentant au moins 65% de la population européenne.

Je vais vous parler de cet épisode parce qu'il me paraît significatif. J'ai vécu cela de très près et j'aimerais partir de là pour analyser les obstacles au changement.

Le 27 novembre 2017, la Commission obtient de 18 Etats membres représentant 65.7% de la population européenne, un vote qui ré-autorise le glyphosate pour cinq ans dans l'Union européenne.

Je rappelle d'abord un élément : le vote décisif qui a permis de surmonter les objections des Etats membres est venu de l'Allemagne, et plus particulièrement du Ministre de l'agriculture allemand, Christian Schmidt, membre de la CSU bavaroise, qui, en prenant le gouvernement allemand par surprise, a voté en faveur de cette ré-autorisation. Il semble qu'en rentrant à Berlin il se soit fait tirer l'oreille mais la situation au sein du groupe rendait difficile la position d'Angela Merkel qui n'a pas pu faire grand-chose sinon de le rappeler à l'ordre.

Je signale que ce vote de l'Allemagne est intervenu au moment même où Bayer était en train de racheter Monsanto pour 66 milliards de dollars. Je ne serais pas tout à fait étonné s'il s'avérait que les intérêts de l'Allemagne étaient en jeu dans ce rachat parce que racheter Monsanto si tout à coup on interdit l'usage dans l'Union européenne de son produit phare, le Round Up, pesticide, herbicide à base de glyphosate, c'est effectivement un investissement très douteux.

J'étais d'autant plus choqué de cet épisode que quelques jours avant ce vote, le 6 octobre 2017, on remettait à la Commission européenne l'initiative citoyenne européenne « Stop glyphosate » qui avait recueilli plus d'un million de voix de citoyens dans plus de 7 Etats membres – plus tard, ils sont devenus 1.2 millions- et la Commission avait enregistré cette pétition pour interdire le glyphosate dans l'Union européenne.

En plus, le Parlement européen, le 14 octobre 2017, avait regretté la faible protection de la santé et de l'environnement, que révélait la proposition de la Commission de réévaluer la ré-autorisation du glyphosate pour cinq années dans l'Union européenne.

En d'autres mots, lorsque la Commission a mis en avant sa proposition, elle n'a pas tenu compte du principe de démocratie, article 2 du Traité sur l'Union européenne ; elle n'a pas tenu compte du principe de précaution de la santé, et elle a contourné la volonté exprimée par cette initiative citoyenne européenne.

Celles et ceux d'entre vous qui connaissez ces mécanismes, savez que quand une initiative citoyenne européenne est présentée, la Commission a l'obligation de donner une réponse, même si c'est une réponse qui est négative. Or la Commission dans ce cas n'a pas répondu. Elle a re-proposé le glyphosate, ce qui paraissait extrêmement douteux.

Qu'en déduire ?

Premier enseignement : il est très difficile d'amener des changements significatifs qui s'opposent aux intérêts des grands acteurs de l'agrochimie.

Deuxièmement, cette proposition de la Commission et ce choix des Etats membres illustrent le mépris de la science.

C'est important que l'on comprenne exactement ce qui s'est passé dans cet épisode.

Il se fait que j'ai rédigé pour le Parlement européen, un mémoire juridique dans la perspective d'un recours en annulation du Parlement européen contre la décision du Conseil de l'UE. Finalement, le Parlement européen a choisi une autre voie malheureusement parce que les Verts n'ont pas obtenu cela du Parlement européen. Mais, dans ce recours juridique que je tiens à votre disposition, tout cela est détaillé de manière assez précise.

En fait, en 2015 déjà, un organe de l'OMS, le Centre International de Recherche sur le Cancer, qui est basé à Lyon, avait réalisé une étude sur le glyphosate, pour être plus précis, sur le Roundup et cette agence (CIRC) avait conclu au caractère probablement cancérigène du Roundup, classé dans le groupe 2A pour les produits probablement cancérigènes, fondant son appréciation à la fois sur à peu près 1000 études scientifiques mais aussi sur le constat statistiquement démontré d'une prolifération de lymphomes non hodgkiniens, parmi les agriculteurs maniant ce pesticide.

Or la Commission européenne propose qu'on ré-autorise la production du glyphosate, en prenant appui sur les avis contraires de l'autorité européenne de sécurité alimentaire d'une part, et de l'agence européenne des produits chimiques d'autre part. Pourquoi ce hiatus ?

En quoi consiste ce désaccord ? Comme se fait-il que les institutions de l'Union européenne qui sont censées protéger notre santé adoptent des positions aussi radicalement opposées à celles de l'OMS ? Il suffit de lire ces documents en détail pour comprendre où cette opposition s'est jouée.

1. Les agences européennes se fondent sur l'ensemble des études qui sont mises à leur disposition, et pas seulement comme l'OMS, sur des études publiées dans les revues scientifiques soumises à l'évaluation par des pairs, qui sont chéries du monde scientifique. Les agences européennes prennent en compte aussi les études produites par les industries elles-mêmes et c'est même pire que cela parce que l'agence européenne pour l'autorité européenne de sécurité alimentaire a pris sa décision, disant qu'il n'y avait pas de toxicité dangereuse pour l'homme dans le glyphosate, sur base d'une étude que l'agence allemande, qui était Rapporteur, a faite du glyphosate. Et les trois quarts de ce que l'agence allemande avait écrits étaient plagiés mot à mot d'un document de Monsanto écrit par l'équipe scientifique de Monsanto. Mot à mot ! sans avoir même pris la peine de revoir ces données, de les réévaluer de manière critique. Non seulement les agences européennes prennent en compte ces informations que l'industrie fournit mais en plus de manière effrontée et scandaleuse, voilà les directeurs de ces agences notamment Bernard Houle qui est directeur

de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire. Celui-ci a mentionné dans les journaux qu'ils étudiaient davantage d'études scientifiques que l'OMS. Bien oui parce que toutes les études fournies par les fournisseurs d'intrants sont considérées comme scientifiquement pertinentes.

2. La deuxième raison de cet écart d'appréciation, c'est qu'à la différence de l'OMS, l'agence européenne des produits chimiques d'une part et l'autorité de sécurité alimentaire d'autre part, examinent la toxicité de la substance active, le glyphosate. Mais nous savons que la toxicité peut être renforcée très nettement par la combinaison avec des co-formulants et que la toxicité dépend non seulement du dosage d'un produit qui peut affecter l'alimentation elle-même mais de l'exposition répétée comme celle que subissent par exemple les agricultrices et les agriculteurs qui manient ces pesticides.

La Commission a pris une position, c'est vrai avec ce feu vert que ces agences européennes lui avaient donnée mais dans les conditions que j'ai exposées. Et immédiatement cela a déclenché une réaction de scientifiques. 96 scientifiques, à l'initiative de Christopher Portier, qui a écrit au président de la Commission européenne, à l'époque Jean-Claude Juncker, pour dénoncer ce tour de passe-passe, ce mépris de la Commission pour la santé des Européens.

La commission, dans la proposition qu'elle fait aux Etats membres en novembre 2017, reconnaît qu'il y a des controverses et justifie sa décision en proposant un renouvellement pour une durée de 5 ans maximum « tenant compte du fait, dit-elle, que le glyphosate est l'un des pesticides le plus largement utilisé dans l'Union ».

En d'autres termes, il serait quand même difficile d'imposer l'interdiction d'un produit, fut-il dangereux, si c'est un produit dont dépendent un très grand nombre d'agriculteurs dans l'Union européenne.

Non seulement la Commission propose une ré-autorisation pour 5 ans mais en outre, sans aucun plan de sortie du glyphosate et sans aucune exigence concernant les modalités d'utilisation c.à.d. les conditions d'utilisation du glyphosate ou des restrictions imposées aux co-formulants.

On ré-autorise sans aucune condition attachée à cette ré-autorisation.

Alors vous connaissez tous le principe de précaution et il n'est pas besoin d'être juriste pour comprendre la logique. Le principe de précaution dit « qu'en présence d'une incertitude de ce type, il ne faut pas attendre pour prendre une mesure qui protège la santé et la Commission fait exactement l'inverse. Elle dit : « comme on n'est pas sûr, courons le risque et on verra dans cinq ans si on ré-autorise pour 5 années supplémentaires ».

C'est quand même inouï, la Cour de justice de l'Union européenne, dans plusieurs arrêts (2003 l'arrêt Monsanto Italie ; 2014 l'arrêt Achino) a défini le principe de précaution comme un principe de droit européen que les institutions européennes doivent respecter et la Commission en fait usage exactement à l'inverse.

Alors évidemment, on peut se réjouir que quelques mois après cela, le 7 mars 2019, la Cour de justice de l'Union européenne demande que l'Autorité européenne de Sécurité alimentaire révèle les documents sur lesquels elle a pris appui pour rendre ses avis parce que jusqu'alors elle s'y refusait parce que l'industrie disait : « nos intérêts commerciaux sont en jeu » ; les fameux « secrets » d'entreprises, comme si ces secrets d'entreprises pouvaient justifier qu'on cache aux Européens les impacts potentiels sur leur santé des produits qui sont mis sur le marché.

Ne croyez surtout pas que cet épisode glyphosate soit le seul. Une étude a été publiée en juin dernier, dont l'auteur principal est Peter Clausen. C'est une étude commandée conjointement par « Pesticides Action Network » Allemagne et par « l'Alliance Santé-Environnement ».

Ce rapport examine comment l'autorité européenne de sécurité alimentaire a évalué dix pesticides dont on redoutait qu'ils puissent être cancérigènes et ce que le rapport tente de faire, c'est voir si l'agence d'autorité européenne de sécurité alimentaire a respecté les protocoles d'évaluation qui sont ceux prescrits par l'OCDE et qui sont prescrits par le Règlement 1107/2009 qu'on a déjà évoqué, sur la mise sur le marché des pesticides.

Quelles sont les conclusions de ce rapport ?

Sur dix pesticides, trois ont été mal classifiés ; ils auraient dû être classifiés présumés cancérigènes c'est-à-dire à bannir. Au contraire, ils ont été classifiés suspects mais donc autorisés.

Dans trois cas, il n'y avait pas assez d'informations pour évaluer le pesticide et dans un cas, la substance – il s'agissait du phosmet- a été autorisée par l'autorité européenne de sécurité alimentaire, en dépit des données qui auraient dû conduire à la bannir.

Pour résumer, dans sept produits sur dix, l'autorité européenne de sécurité alimentaire a commis une erreur en ne respectant pas les protocoles qui lui sont imposés et qu'elle prétend s'efforcer de respecter.

Et pour ne pas finir sur une note trop pessimiste : Quid des alternatives ?

Avec d'autres, comme notamment Serge Peereboom, dont je salue la présence ce soir, nous défendons l'agro-écologie, l'agriculture paysanne.

Ce n'est pas un système compliqué, l'agroécologie, c'est le bon sens qui consiste à comprendre comment la nature fonctionne pour en faire son alliée avec des cultures associées, des rotations de cultures, avec des formes de contrôles biologiques, qui permet de réduire l'usage des pesticides et des légumineuses pour réduire l'usage des engrais azotés dans les sols etc.... On y croit.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité d'opérer une transition agro-écologique dans l'Union européenne. Pourquoi ? Parce qu'Ursula Von der Leyen qui prend ses fonctions ce weekend, a annoncé un green deal pour l'Europe.

Dans ce green deal, il y a une stratégie alimentaire « de la fourche à l'assiette » qui est annoncée. Et ce n'est pas rien.

Avec 400 acteurs de l'alimentation dans toute l'Europe, nous avons, avec le panel international d'experts sur les systèmes alimentaires durables que j'ai l'honneur de co-présider, nous avons pendant trois ans réfléchi à toute une série de propositions qui permettraient de définir une politique alimentaire commune de l'Union européenne.

On a utilisé le terme de politique alimentaire commune de manière un peu provocatrice. Il ne s'agit pas d'une politique vraiment commune. Il s'agit d'une stratégie au-delà de la politique agricole, pour intégrer les dimensions de santé et nutrition, d'environnement, d'emplois, de protection sociale, de commerce ..., une stratégie intégrée, donc, qui pour le moment fait défaut. Et parce-que que nous n'avons pas actuellement de stratégie intégrée, nous avons des incohérences majeures.

Prenons un exemple : on veut encourager l'accès des jeunes agriculteurs -agricultrices à la profession agricole mais on a encore une PAC qui essentiellement distribue les 58 milliards annuels de cette politique à l'hectare. En d'autres mots, ce sont les plus grosses exploitations qui reçoivent le plus de subsides. Cela n'aide évidemment pas les petites exploitations dites familiales, d'autant plus que certains Etats membres prévoient qu'en dessous d'un certain nombre d'hectares, on n'a pas de subventions.

Ce système favorise la spéculation foncière, l'inflation des prix du foncier et quand on veut vivre de l'agriculture et qu'on est un jeune agriculteur-agricultrice de 25 ans, on est obligé de s'endetter pour 40 ans.

Une autre incohérence : l'essentiel des conseils agricoles sont donnés aux agriculteurs par les firmes qui produisent des intrants. C'est tout de même inouï.

On a donc des incohérences majeures de ce type. Les subventions favorisent les grandes monocultures, la machination. Ces monocultures évidemment sont peu résistantes aux insectes ravageurs puisqu'en monoculture, on ne peut pas faire en sorte que certaines plantes se protègent les unes les autres. On est dès lors obligé d'utiliser les pesticides parce que quand on possède 60- 80 voire 100 hectares, on ne peut pas faire autrement.

Saisissons donc cette opportunité de green deal et restons attentifs.

Nous avons avancé trois revendications clés avec ces 400 acteurs de l'alimentation dans l'Union européenne et je vais passer mes jours et mes nuits à surveiller qu'on ne dévie pas de ces 3 exigences-là.

1. Rien ne se fera de significatif en matière de transition agro-écologique si on n'aligne pas les politiques commerciales sur la transition écologique qu'on veut réaliser chez nous. C'est inouï qu'on prétende respecter un tas d'objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre alors même qu'on négocie des deals commerciaux qui vont accélérer la déforestation ou la savanisation de l'Amazonie et la pollution des sols et des eaux là d'où on exporte puisqu'on n'impose pas de conditionnalités environnementales aux exportations. Il est aberrant qu'on négocie des accords, comme par exemple l'accord de libre-échange avec le Japon, pour booster la production en Europe de produits laitiers et de viande, qui sont parmi les plus émetteurs de gaz à effet de serre. On a des politiques commerciales qui sont complètement détachées de toute cohérence avec notre ambition d'opérer la transition écologique chez nous.

On soumet nos agricultrices et agriculteurs à une concurrence déloyale ; ils sont victimes du système et non gagnants. Et ils ont les plus grandes difficultés à faire cette mue vers l'agro-écologie face à un marché mondialisé où pour être concurrentiel, il faut être grand, gros et pratiquer les méthodes agronomiques les moins durables.

2. Un second point d'attention : ces stratégies alimentaires pourraient être un joli truc sur papier sans s'accompagner de mécanismes de contrôle, d'indicateurs de progrès rigoureux. Nous pensons que pour qu'une transition agroécologique se passe il faut qu'il y ait des échéanciers précis avec des indicateurs permettant de mesurer le progrès vers cette transition. On n'a plus de temps à perdre. Il ne faut pas s'en tenir simplement aux bonnes intentions.

3. Enfin, il faut davantage de transparence dans la prise de décision. Tous ceux et celles qui ont travaillé à l'échelle européenne, savent bien que les lobbies ont un poids décisif à ce niveau de gouvernance, c'est beaucoup plus vrai qu'au niveau communal par exemple. Et donc la transparence dans la prise de décision est essentielle. C'est la raison pour laquelle nous proposons un Conseil de politique alimentaire à l'échelle européenne réunissant les ONG, les syndicats, les mouvements sociaux, les scientifiques pour contrôler ce qui se fait en notre nom dans la mise en œuvre de cette politique alimentaire de l'Union européenne.  
Merci de votre attention.